

Une histoire de fusions et de synthèses

Le SNES (Syndicat national des enseignements de second degré) est né en 1966 de la fusion de deux syndicats de la FEN (Fédération de l'Education nationale) :

le SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire - classique et moderne)

et le SNET (Syndicat national de l'enseignement technique).

Il était et reste aujourd'hui le syndicat de loin le plus représentatif du second degré public, même si cette représentativité a connu un recul au cours des deux dernières décennies.

Son originalité, qui a résisté à son éviction de la FEN en 1992-1993 et qui lui a permis de jouer un rôle déterminant dans la construction de la nouvelle FSU (Fédération syndicale unitaire), réside dans les caractères intrinsèques de sa construction.

Le nouveau SNES est le produit de fusions de syndicats de catégories dans un système éducatif qui mit un demi-siècle à s'unifier entre 1925 et 1975, passant d'une organisation en ordres complets et séparés (primaire/ secondaire/ technique) à un système unique organisé en degrés. À cet égard, le changement de signification du sigle en 1966 est emblématique du tournant qui s'opérait et pour lequel ce syndicalisme combattait, en se référant au projet de la Commission de réforme de l'enseignement Langevin-Wallon (1947).

Le SNES est aussi le produit de la synthèse entre un syndicalisme « corporatiste » et autonome de fonctionnaires, et un syndicalisme confédéré cherchant à unifier le mouvement ouvrier en vue de l'émancipation du prolétariat (charte de la CGT d'Amiens de 1906).

Le SNES trouve donc ses origines au début du XX^e siècle, à la fois dans les « groupements » professionnels très représentatifs des personnels des différents ordres d'enseignement et dans l'expérience avant-gardiste d'enseignants voulant se rattacher au syndicalisme ouvrier révolutionnaire de la CGT.

Sans remonter jusqu'à ce début du siècle, cette brochure part de la période du Front populaire pour donner à comprendre les racines de notre syndicalisme.



Revalorisation de la condition des enseignants éducateurs au service du Peuple

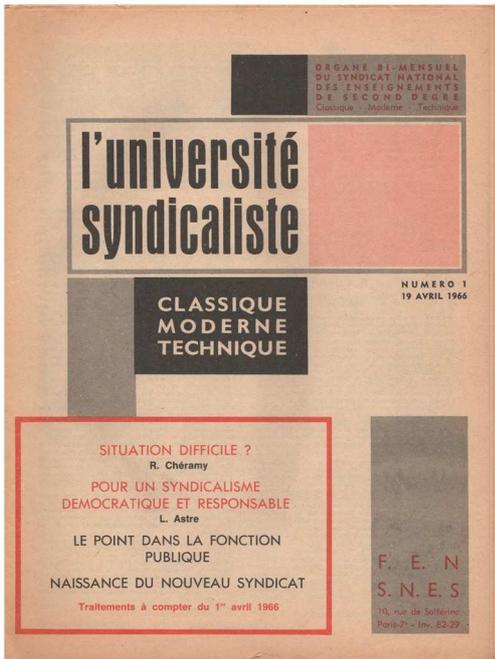


Tableau chronologique de l'évolution des fédérations et syndicats enseignants

1895	Création de la CGT	Le temps des amicales		
1901	Loi sur les associations, le temps du présyndicalisme			
1905	Création de la FNSI Adhésion à la CGT en 1907	Fédération des Amicales d'instituteurs	Fédération des Amicales de professeurs (A4, A3, A2, A1)	
1910	<i>L'Ecole émancipée</i> 1500 adhérents à la FNSI, dissoute en 1913		Création de la FIPESO en 1912 la Sté des agrégés en 1914	
14-18	Union sacrée			
1919-20	Création de la FMEL	Fédération des syndicats d'instituteurs (Roussel-Glay)	Fédération des professeurs de lycée	Création CFTC
1921-23	Scission de la CGT F.U de la CGTU	Création du SNI Fédération de l'ens 2aire et sup CGT (Zoretti)		
1925		Adhésion SNI à CGT et FF	<i>Circ du Cartel des gauches</i> Associations deviennent syndicats, double affiliation	
1928	Création de <i>L'US</i>	Création de la FGE		
1935	Unification dans la FGE			
1937	Création du SPES		Création du SNALCC	SGEN-CFTC
1938	<i>Echec de la grève du 30 novembre</i>			
1940	<i>Exclusion des communistes (sauf SPES et SET)</i>			
1940	Dissolution de tous les syndicats de fonctionnaires			

1944	Reconstitution de La FGE-CGT ; Création du SNES	Disparition du SNALC	SGEN-CFTC
1946	La FGE devient FEN ; Union des syndicats du second degré <i>Statut de la Fonction publique</i>		
1948	Choix de l'autonomie Motion Bonnissel-Valière et double affiliation (FEN-CGT surtout)	Reconstitution du SNALC	
1949	Homogénéité des exécutifs Fusion du SNES et du SNCM		
1954	Appel du BP du PCF FEN-CGT réduite à SN des Centres et agents		
1956	Appel du PUMSUD		
1966	Fusion du SNES et du SNET		SGEN-CFDT
1967	UA majoritaire au SNES		
1969	<i>Statut des PEGC</i> UA majoritaire au SNEP, SNESup puis SNPEN et SNCS	Apparition de la CNGA	
1973-74	Projet d'Ecole fondamentale du SNI Congrès FEN du « manifeste », Henry, sec gal		
1976	SNI devient SNI-PEGC Projet éducatif de la FEN		
1982	<i>Echec du SPULEN</i>		
1984	Objectifs de recomposition		
1986	Arrêt du recrutement des PEGC		
1988	Congrès FEN de la Rochelle Projet Ecole an 2000		
1989	<i>Choix de Jospin Revalorisation</i>		
1992	Exclusion du SNES et du SNEP de la FEN		
1993	Naissance de la FSU et de l'UNSA		

Le second degré dans la FGE après 1936

À la fin de l'année 1935, dans le cadre de la réunification de la CGT officialisée en 1936, la Fédération unitaire de la CGTU et la Fédération générale de l'enseignement de la CGT s'unifièrent dans une fédération qui conserva le nom de FGE, constituée de différents syndicats nationaux des trois ordres (primaire, secondaire, technique). On y trouvait notamment tous les syndicats des personnels du second degré qui prenaient consistance dans les lycées et collèges classiques, les écoles primaires supérieures et les établissements techniques (ENP : écoles nationales professionnelles et EPCI : écoles pratiques de commerce et d'industrie) où le syndicat des professeurs venait de fusionner avec celui du personnel des ateliers pour donner le SET.

De divers côtés, des militants du secondaire, du primaire supérieur et du technique appelaient de leurs vœux l'unification des structures pour la constitution d'un grand syndicat du second degré dans la FGE. Les militants de la majorité de l'ex. Fédération unitaire préféraient la constitution de syndicats départementaux regroupant tous les personnels de l'Éducation nationale. Dans ce débat entre structuration de la FGE sur la base de syndicats nationaux ou sur la base de syndicats départementaux, c'est la première solution qui l'emporta. Les militants de l'ex. FU refusèrent de prendre leur place dans les organigrammes des syndicats nationaux et décidèrent de créer l'association des « Amis de l'École émancipée » pour continuer à militer pour cette structuration en syndicats départementaux et pour les objectifs qu'ils avaient défendus (« refus de parvenir », « traitement unique »...). C'est l'origine de la tendance « École émancipée » qui se réorganisa à la Libération.

L'année 1937 constitue une année repère dans l'histoire du syndicalisme enseignant car c'est à ce moment que s'identifièrent ses trois rameaux appelés à durer.

- Création du SGEN (Syndicat général de l'Éducation nationale) affilié à la CFTC, confédération chrétienne (mais avec un statut dérogatoire, le SGEN revendiquant son attachement à la laïcité)

- Scission à l'intérieur du Syndicat national des professeurs de lycée (plus connu sous le sigle S3) entre les partisans du maintien de l'autonomie corporatiste et ceux de l'adhésion à la CGT :

* les majoritaires hostiles au passage à la CGT constituèrent le Syndicat national des lycées et collèges et des cours secondaires féminins (SNALCC), ancêtre du SNALC actuel,

* tandis que les minoritaires créèrent le SPES (Syndicat du personnel de l'enseignement secondaire) dans la FGE affiliée à la CGT.

Le modèle du SPES (1937)

Ce syndicat rassemblait toutes les catégories, de la dame-secrétaire au professeur agrégé de classe préparatoire en passant par l'économiste. Seuls échappaient à son secteur de syndicalisation les personnels de direction, les agents et les professeurs d'éducation physique, indépendance appelée à durer.

Le SPES est né de la fusion volontaire de quatre syndicats catégoriels (professeurs de lycée, professeurs de collège, professeurs-adjoints et répétiteurs et maîtres et maîtresses d'internat).

Il marquait aussi l'essai de synthèse entre syndicalisme révolutionnaire inspiré par la lutte de classe et syndicalisme corporatiste défendant les intérêts de salariés de l'État et ancré dans une mission professionnelle particulière.

Dans le SPES et le SET, comme dans la FGE, n'étaient pas reconnues officiellement des tendances. Le partage des responsabilités au plan national était organisé en fonction des compétences, réparties entre des militant(e)s ayant des préférences politiques et idéologiques différentes. Si bien que les communistes qui furent exclus de la CGT en 1939 après le Pacte germano-soviétique, ne le furent pas dans le SPES ni dans le SET (d'ailleurs dirigé par un communiste, Philippe Rabier)

Le SNES, un syndicat unitaire (1944)

Le SPES traçait ainsi la voie dans laquelle s'inscrivit la création à la Libération du SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire). Les fonctionnaires obtinrent enfin le droit plein et entier de se syndiquer et de faire grève, ce que la III^e République leur avait toujours refusé.

Les frères ennemis du S3 d'avant-guerre, qui s'étaient retrouvés dans la résistance, reconstituèrent un syndicat unique du personnel des lycées et collèges, répondant ainsi à l'immense désir de solidarité des personnels pour reconstruire le pays et obtenir une juste reconnaissance de leur mission. Le reclassement de leurs catégories dans le cadre d'un Statut général de la fonction publique en préparation était une priorité. En même temps que celle d'une réforme ambitieuse de l'École, à laquelle s'attelait la commission présidée par Langevin, où les syndicats siégeaient à égalité.

Les statuts du SNES furent élaborés à l'image exacte de ceux du SPES. Le syndicat restait un des syndicats nationaux de la FGE reconstituée, fédération de la confédération CGT. Il était très majoritairement représentatif comme le montrèrent les premières élections au Comité consultatif (avant l'institution des CAP en 1948) et au Conseil supérieur de l'Éducation nationale, où les syndicats de la FGE remportèrent presque tous les sièges.

Projet de statuts du Syndicat unique du second degré

Des contacts entre représentants des Syndicats du second degré ont été établis.

Le Comité de fusion, qui en est résulté, a adressé une circulaire à tous les établissements, invitant à la constitution de Comités de fusion à tous les échelons : par localité, par département, par académie.

Des camarades ont déjà agi dans ce sens. Un Congrès départemental du Syndicat du personnel de l'Enseignement du second degré du Tarn s'est tenu à Albi le 18 mai dernier. Un projet de statuts y fut adopté. Voici les points principaux que nous retenons pour orienter la discussion :

I. — *Buts généraux* du Syndicat dans le cadre de la C.G.T. et de la Fédération de l'Enseignement.

II. — *Adhésions* : tout le personnel des établissements du second degré (professeurs, administrateurs, agents de service, etc., etc...).

Nous considérons l'Enseignement, service public, dans lequel les uns et les autres collaborent chacun à sa place et en communauté à la bonne marche de ce service. Une solidarité plus étroite doit en résulter.

II. — *Structure* :

1° Dans chaque localité, le S1 ou *section locale*, avec sous-sections d'établissement. Le S1 assure la liaison avec l'Union locale des autres Syndicats de la C.G.T.

2° Dans chaque département, le S2 ou *section départementale*, qui joue le rôle essentiel dans le Congrès national, et qui assure la liaison avec l'Union départementale de la C.G.T.

3° Au sommet, le S3 ou *Syndicat National*, dont les organismes de direction sont élus au Congrès national.

4° Un Conseil académique subsiste pour la liaison entre le Rectorat et les S1 et S2.

IV. — *Catégories* :

A chaque échelon, se tiendront des réunions de catégories aussi longtemps que l'imposeront les divisions administratives présentes, et dans le but de les faire disparaître.

Toutefois, Albi propose deux sections distinctes dans le Syndicat : Enseignement, Agents, qui tiendraient des Congrès particuliers. Peut-être faut-il y ajouter : Economat, Administration ?

Nous n'entrerons pas davantage dans les détails. Il faut d'abord nous fixer sur les grandes lignes.



Nous pouvons affirmer qu'il est urgent de constituer ce Syndicat unique du second degré, et même de le faire fonctionner pratiquement à tous les échelons, sans attendre sa concrétisation par le Congrès national de Pâques 1946.

Les déclassements étonnants qui frappent le second degré dans ses catégories de base exigent l'action unie de tous et une totale solidarité à l'égard de ces catégories disposées à des actes virils face à l'incompréhension gouvernementale.

En même temps, des contacts plus étroits doivent être établis avec nos collègues instituteurs à la base et dans les sections départementales de la Fédération. C'est la solidarité totale du personnel de l'Enseignement qu'il faut réaliser.

Et maintenant, nous attendons vos suggestions.

Marcel BONIN,
Secrétaire de la Sous-Commission
des Statuts du Comité de fusion
du second degré.

Une unification programmée (1945)

Dès 1945, Marcel Bonin, militant communiste, un des principaux responsables du SNES, proposa de mettre en œuvre rapidement le projet d'avant-guerre : un syndicat unique pour un second degré unique intégrant l'enseignement technique et même l'éducation physique.

Le syndicalisme de second degré était alors composé, dans la FGE-CGT, de trois principaux syndicats :

- le SNES (enseignement classique des lycées et collèges), qui comptait environ 10 000 adhérents,
- le SNCM (Syndicat national des collèges modernes) héritier du SNEPS (Syndicat National des Ecoles primaires supérieures) avec 8 500 membres
- le SNET (Syndicat national de l'enseignement technique) composé de deux branches très autonomes, celle des Ecoles et Services avec 6 500 adhérents dont un certain nombre formés à l'ENSET (tant dans des spécialités techniques que générales, dont le niveau de formation était très proche de celle des enseignants du classique et moderne) et celle des Centres de formation professionnelle avec leurs 4 000 membres aux statuts différents et très particuliers.

Le congrès du SNES de 1945 mit en place une commission de fusion qui rédigea en décembre un projet de statuts d'un syndicat unique et général (avec personnels administratifs et agents) qui allait jusqu'à proposer pour les enseignants, la disparition des catégories, c'est à dire la création d'un corps unique du second degré.

Toutefois, dès 1946, l'éventualité d'une fusion rapide et totale s'éloigna. On décida qu'une période transitoire était indispensable, que l'on ne pouvait faire l'économie des commissions de catégories et que le syndicat devait comporter trois sections différentes : classique, moderne et technique. Cette résolution était le résultat de deux constats : d'une part l'unification ne se faisait pas aussi vite que prévu sur le terrain et d'autre part dans chaque structure, on songeait à préserver des situations et des intérêts particuliers. De là naquit l'Union des Syndicats du Second Degré dont les statuts de mai 1946 laissaient une large autonomie à chaque organisation.

Le SNES craignait une « modernisation » de l'enseignement classique et restait attaché au latin dès la 6^e ; cette question allait empoisonner les relations syndicales dans la FEN durant encore deux décennies. Le SNCM défendait l'originalité pédagogique de l'enseignement moderne des anciennes EPS et craignait aussi que les professeurs des collèges modernes soient cantonnés dans les classes du premier cycle et que le brevet supérieur disparaisse, remplacé par un baccalauréat moderne au contenu incertain.

1^{re} ANNEE. — N° 1. JUNI 1947.

F. E. N. | C. G. T. | F. S. M.

BULLETIN

TRIMESTRIEL

DE L'UNION DES SYNDICATS

de l'Enseignement

DU SECOND DEGRE

Secrétaire général de l'U.S.E.S.D. : A. BAY Professeur agrégé au lycée Condorcet 10, rue de Solferino, Paris (7 ^e)	Rédaction et administration du Bulletin : G. BÉSSÉ 1, rue Montcailll, Paris (14 ^e) Tél. : Gobelins 82-64
--	--

SOMMAIRE

du n° 1 - JUNI 1947

a) APRES LES CONGRES DE PAQUES, par A. BAY, professeur agrégé au lycée Condorcet, secrétaire général de l'U.S.E.S.D.	3
b) LA SEANCE COMMUNE DES 3 SYNDICATS DU SECOND DEGRE	5
c) TRIBUNE LIBRE :	
1. L'humanisme dans l'Enseignement secondaire classique, par F. CAMPAN, professeur agrégé au lycée Saint-Louis	14
2. Les humanités modernes, par G. PACQUEZ, directeur du collège de Nogent-sur-Marne, secrétaire général du Syndicat des collèges modernes	18
3. Humanisme technique, par F. CANONGE, professeur à l'Ecole Normale Nationale d'Apprentissage de Paris	25
d) L'ACTIVITE DE L'UNION	25
e) CIRCULAIRE SYNDICALE AU SUJET DES HEURES SUPPLEMENTAIRES	28

Le SNET défendait l'originalité et l'égalité de l'enseignement technique dans le développement d'un second degré démocratique ; il craignait que cet enseignement soit marginalisé.

La pierre d'achoppement résidait surtout dans la question des Centres d'apprentissage. Le SNCM refusait de les considérer comme des structures de second degré ; le SNET lui répondait par les principes de la commission Langevin-Wallon : égale dignité des élèves et des maîtres, des contenus et des formations.

Les anciennes séparations demeuraient et avec elles les préventions des uns et des autres. C'est ainsi qu'en janvier 1947 fut évoquée l'idée d'une fusion à deux niveaux, totale pour le classique et le moderne, et partielle pour le technique qui conserverait les commissions de catégories. Face à cette proposition, le SNCM fit de la direction ministérielle unique pour le second degré une condition préalable, ce que le SNET, attaché à l'existence d'une direction de l'enseignement technique, ne pouvait accepter.

C'est dans ce contexte qu'intervint la scission confédérale avec la création de la CGT-FO dans les derniers jours de décembre 1947.

Le paradoxe de l'autonomie (1948)

L'adhésion à la CGT fut de courte durée. Après la parenthèse de la guerre et du régime de Vichy la dynamique de la fusion des syndicats du second degré fut interrompue dans une fédération, la FEN (Fédération de l'Education nationale), fédération d'industrie de la CGT, qui avait pris la succession de la FGE en 1946. Quelques années après la Libération, les conséquences du début de la guerre froide aboutirent en effet à la sécession du courant Force ouvrière qui créa sa propre confédération CGT-FO. La FEN opta au début de l'année 1948 pour l'autonomie – en principe provisoire – comme la plupart de ses syndicats nationaux, dont ceux du second degré, à l'exception de la branche professionnelle du SNET.

Depuis cette scission de 1948, la FEN est restée dans l'autonomie structurelle jusqu'en 1992, comme la FSU actuelle.

La FEN autonome mit en place un système-modèle nouveau qui allait régir pendant des décennies l'organisation du syndicalisme enseignant majoritaire. La double affiliation individuelle à une confédération fut permise (de fait jusqu'en 1954) : ainsi des syndiqués étaient à la fois adhérents de leur syndicat autonome et à titre individuel de la FEN-CGT ou de la FEN-FO¹.

Mais on retiendra surtout la nouveauté de la reconnaissance du droit de tendance. Présenté par les partisans de l'autonomie comme une garantie de la

démocratie syndicale, ce droit entraîna l'homogénéité des exécutifs à la suite d'élections sur listes (se réclamant d'une motion d'orientation) au suffrage universel secret pour les commissions administratives des SN. Et par voie de conséquences se développa une parlementarisation du fonctionnement syndical.

Les « majoritaires » « autonomes », auxquels s'étaient ralliés les militants de l'École émancipée, s'opposaient pour l'essentiel aux « minoritaires » de la liste « B » dans le SNES, et UASE (Union pour une action syndicale efficace) dans le SNET, « cégétistes » au début pour la plupart.

La structure fédérale reposait avant tout sur les SN (d'abord le Syndicat national des instituteurs) ; les SD signifiaient désormais sections départementales de la FEN, réunissant les sections départementales des SN et non plus syndicats départementaux unissant des syndiqués comme cela avait le cas après la Libération. Cette triple base, SN, SD et tendances, est restée celle de la FSU actuelle.

Panne du processus d'unification

Les nouvelles règles de fonctionnement syndical ne favorisaient cependant pas l'émergence de « doctrines » fédérales. La rivalité, voire même l'opposition entre les cultures enseignantes (instituteurs/professeurs, second degré général/technique, technique long/technique court), faisait resurgir encore plus les corporatismes, sauf dans le domaine de la défense de la laïcité.

Seule la fusion entre le SNES et le SNCM put se réaliser, seulement en 1949, donnant le SNES (classique et moderne). Les agrégés qui dirigeaient le syndicat (en lien avec la Société des agrégés) durent faire un peu plus de place aux professeurs certifiés issus de l'enseignement moderne primaire supérieur, mais la querelle du latin persista.

Chacun des deux syndicats survivants (SNES et SNET) resta dans sa sphère, et même si les relations étaient bonnes et si des actions communes étaient menées, la fusion ne semblait plus à l'ordre du jour.

Relance du processus au début de la V^e

La véritable relance vint avec la naissance de la V^e République qui changea radicalement la donne politique dans le pays. À partir de 1958, le syndicalisme enseignant fut confronté au pouvoir gaulliste, auquel il avait tenté de s'opposer dans l'unité lors du coup d'Etat du 13 mai puis du référendum constitutionnel, à l'occasion duquel le SNES et le SNET présentèrent, séparément, une motion identique appelant les syndiqués à le rejeter.

¹ Elle était toujours autorisée dans les statuts du nouveau SNES approuvés en 1966 et y figure toujours.